

Vers le 7^e Programme Cadre Recherche et Développement Technologique (2007- 2013).

12 octobre 2005

INSTITUT NATIONAL
DE RECHERCHE
EN INFORMATIQUE
ET EN AUTOMATIQUE



Les moyens de la Recherche en Europe.

- Au plan national.
 - Diverses formes d'action.

- Au plan européen.
 - Grands programmes:
 - Eurêka.
 - Les PCRDTs

Le 7ème PCRDT:

Où en sommes-nous?

Juin 2004 : premiers éléments

Communication de la Commission Publiée (COM(2004) 353)

6 objectifs principaux :

- Créer des pôles d'excellence par la collaboration entre laboratoires
- Rendre l'Europe plus attractive pour les meilleurs chercheurs
- Développer les infrastructures de la recherche
- Améliorer la coordination des programmes nationaux
- Lancer des initiatives technologiques européennes (nouveau)
- Stimuler la créativité de la recherche fondamentale par la compétition (nouveau)

+ Deux nouveaux domaines : espace et sécurité

Avril 2005 : la proposition de la Commission

- publiée le 6 avril dernier COM(2005) 118 &119
- 4 objectifs principaux :
 - Être «leader » dans les secteurs-clés en soutenant la coopération au niveau européen
 - Stimuler la créativité et l'excellence par la compétition entre équipes
 - Développer et renforcer le potentiel humain de la recherche européenne
 - Rehausser les capacités de recherche et d'innovation
- durée : 7 ans (2007-2013)
- budget : 72,7 G€
en moyenne 10 G€ par an contre 5 G€ actuellement
de 5,6 G€ en 2007 à 15,3 G€ en 2013
- structure : 4 programmes spécifiques (+ *Joint Research Center*)
Coopération, Idées, Personnel, Infrastructures

Les programmes spécifiques

- **Coopération** (budget : 44 432 M€)
 - Recherche en collaboration (9 thématiques) en conservant les instruments du 6^e PCRDT
 - Initiatives technologiques conjointes (Joint Technology Initiatives)
 - Coordination des programmes nationaux de recherche (ERA-NET, ERA-NET+, article 169)
 - Coopération internationale
- **Idées** (budget : 11 862 M€)

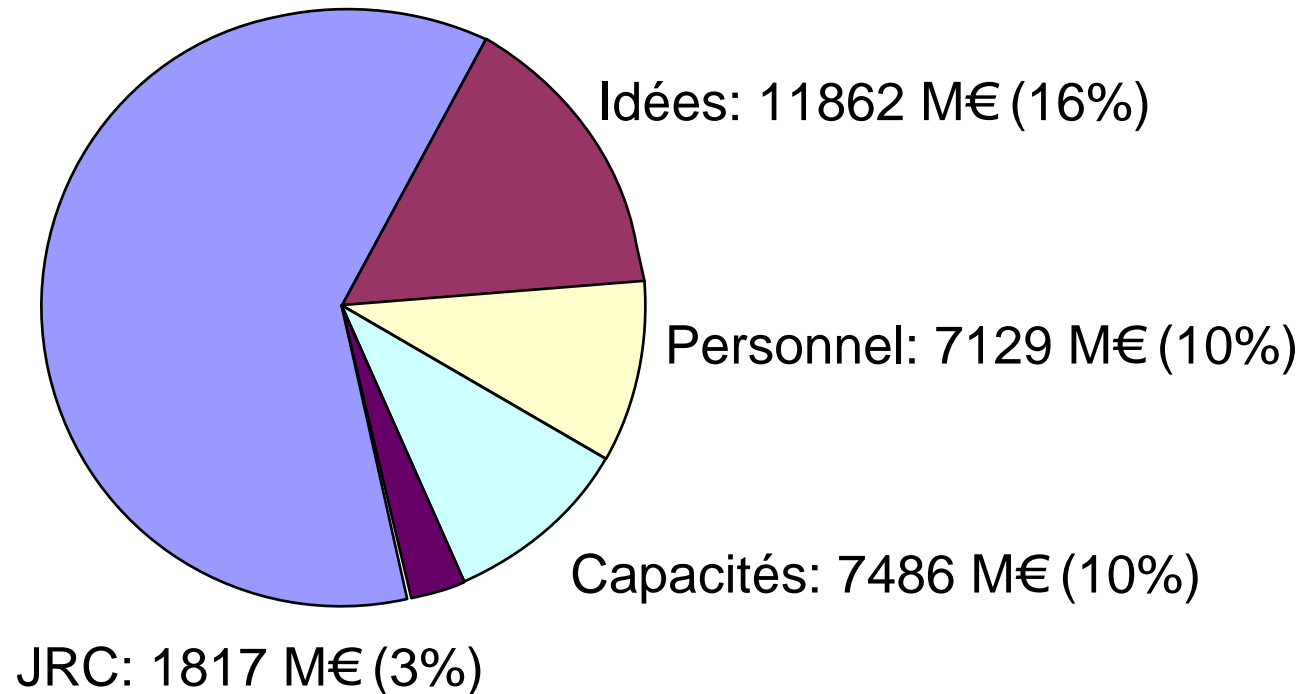
soutien à la recherche à la frontière de la connaissance (European Research Council)
- **Personnel** (budget : 7 129 M€)

Actions « Marie-Curie » : potentiel humain, mobilité
- **Capacités** (budget : 7 486 M€)

infrastructures, recherche au bénéfice des PME, régions de la connaissance, potentiel de recherche, science dans la société, activités de coopération internationale

Les programmes spécifiques - Budgets

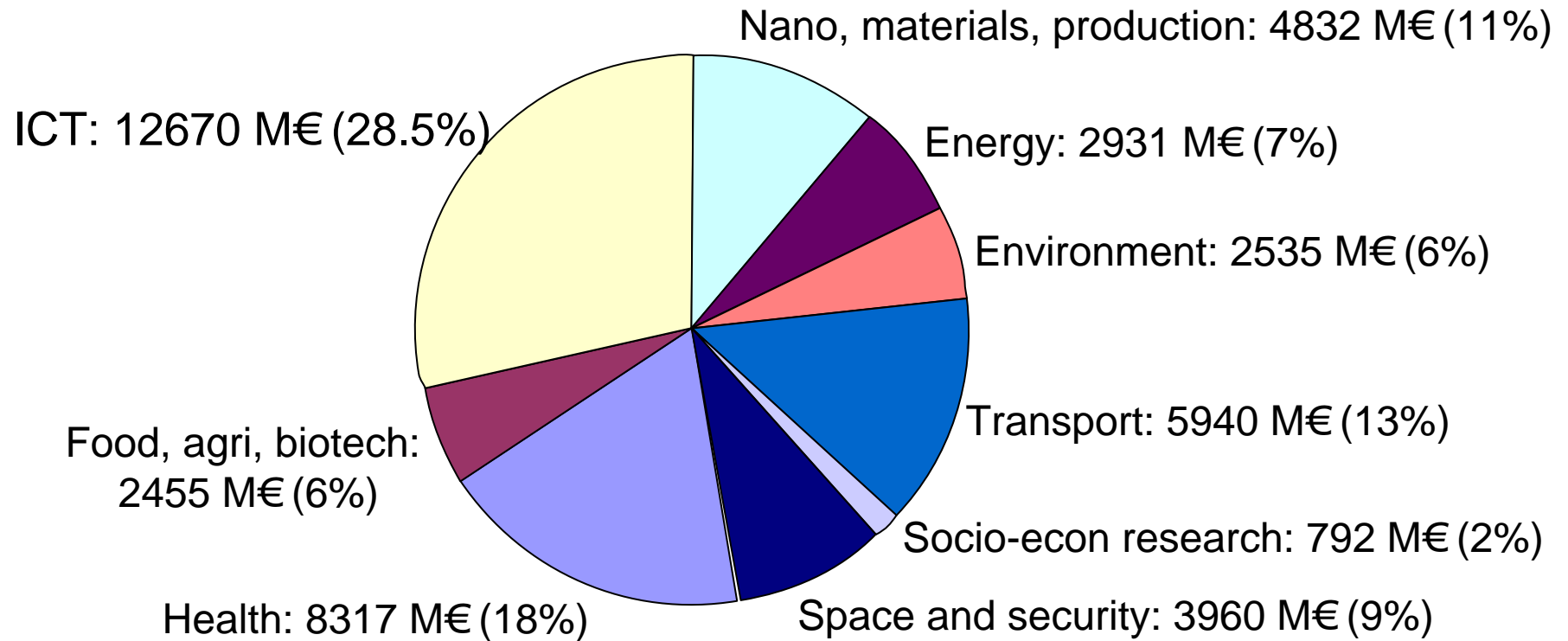
Coopération: 44432 M€ (61%)



Coopération – 9 thèmes

1. Santé (8317 M€)
2. Alimentation, agriculture et biotechnologie (2455 M€)
3. Technologies de l'information et de la communication (12670 M€)
4. Nanosciences et nanotechnologies, matériaux et nouvelles techniques de production (4832 M€)
5. Énergie (2931 M€)
6. Environnement (y compris changements climatiques) (2535 M€)
7. Transport (y compris aéronautique) (5940 M€)
8. Sciences socio-économiques et humanités (792 M€)
9. Espace et sécurité (3960 M€)

Coopération – Budgets



Coopération

Chaque thème doit avoir suffisamment de flexibilité pour traiter

- les besoins émergents (actions de types NEST, IST-FET)
- des besoins imprévus survenant au cours du PCRDT

Soutien aux actions aux moyens de :

- Projets en collaboration (« des STREPs aux PI »)
- Réseaux d'excellence
- Actions de support/coordination
- Joint Technology Initiatives
- Coordination de programmes (ERA-NET, ERA-NET+; Article 169)

Coopération – Initiatives technologiques

- Partenariat public - privé (article 171)
- Seulement pour quelques plates-formes technologiques
- Critères : niveau des objectifs, insuffisance des instruments existants, fort engagement des industriels, capacité à attirer d'autres financements,
- 6 initiatives actuellement envisagées :
 - Nanoélectronique
 - Aéronautique et transport aérien
 - Hydrogène et piles à combustibles
 - Médecines innovantes
 - « Global Monitoring for environment and security »
 - Systèmes enfouis

Pour les autres plates-formes, pas de support financier spécifique : utilisation des instruments habituels

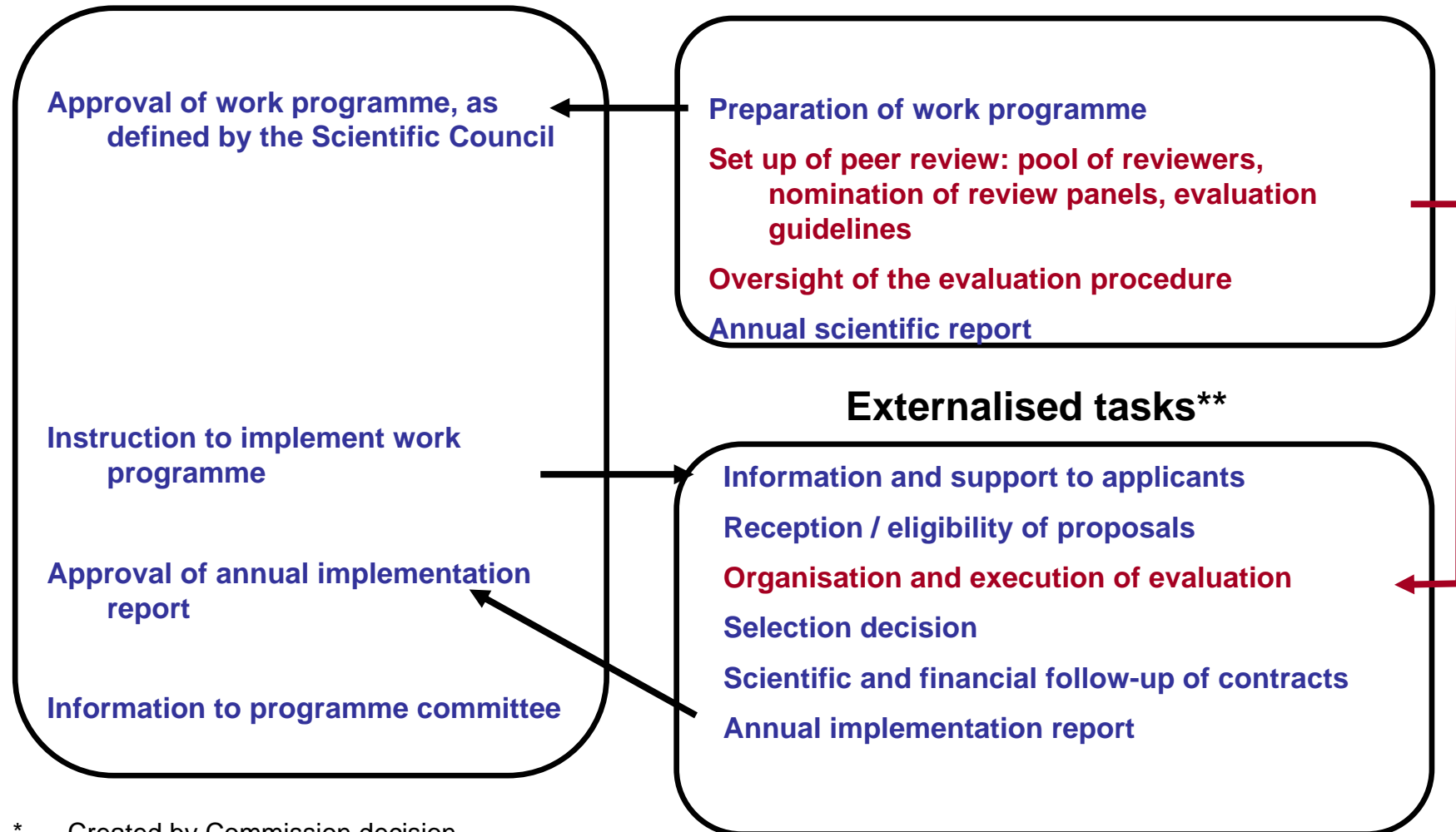
Idées – aux frontières de la connaissance

- soutien à la recherche aux frontières de la connaissance
- ouvert à tous les domaines
- compétition entre équipes européennes individuelles
- propositions à l'initiative des chercheurs
- sélection par les pairs
- critère unique : excellence scientifique
- pas de notion de « juste retour »
- mis en oeuvre par deux entités :
 - Conseil de direction scientifique (~ 20 scientifiques)
 - Agence exécutive européenne (gestion du programme)

Idées – European Research Council (ERC)

Commission

Scientific Council*



* Created by Commission decision

** Under the responsibility of the Commission

Personnel

Programme structuré autour de 5 lignes d'actions :

- Formation initiale des chercheurs (réseaux Marie-Curie)
- Formation tout au long de la vie et développement de carrière (bourse individuelles, co-financement de projets nationaux ou régionaux)
- Passerelles et partenariats entre industriels et académiques (appui à des programmes de coopération)
- Composante internationale (bourses entrantes et sortantes)
- Actions spécifiques (marché du travail européen pour les chercheurs)

Capacités (1)

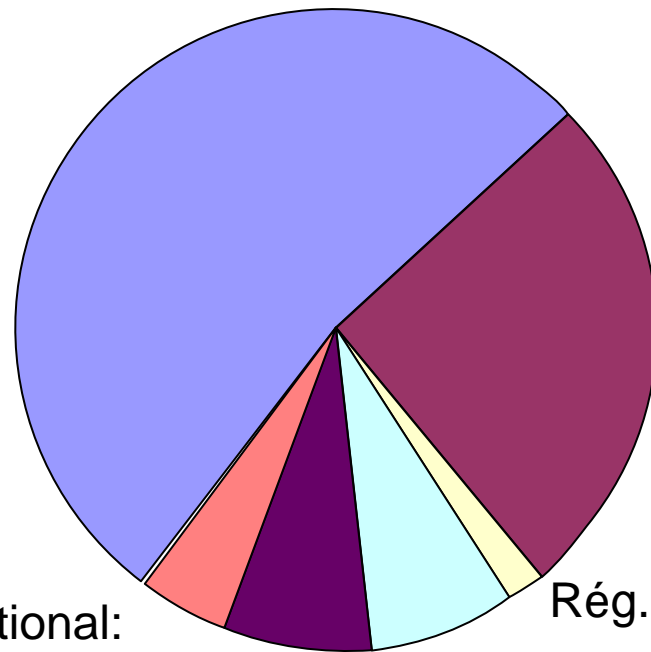
- Infrastructures (3 961 M€)
 - existantes
 - accès transnational,
 - activités d'intégration
 - e-infrastructures de R&D (GEANT, GRID)
 - nouvelles
 - construction
 - design
- PME (1 901 €)
 - soutien à la recherche pour les PME
 - soutien à la participation des PME au 7^ePCRDT

Capacités (2)

- Régions de la connaissance (158 M€)
soutien à la création de pôles régionaux de recherche
en collaboration avec la politique régionale de l'UE (fonds structurels)
- Potentiel de recherche (554 M€)
développer le potentiel en R&D des régions les moins avancées
(régions de convergence)
- La sciences dans la société (554 M€)
- Actions de collaborations internationales (358 M€)

Capacités – Budgets

Infrastructures: 3961 M€ (54%)



PME: 1901 M€ (25%)

International:
358 M€ (5%)

Rég. de la connaissance: 158 M€ (2%)

Science & société: 554 M€ (7%)

Potentiel de recherche: 554 M€ (7%)

Simplifier les procédures

La Commission a rédigé un document en 10 points intitulé :
« Simplification in the 7th Framework programme »

En particulier, elle propose de

- améliorer la cohérence et la qualité de ses informations
- rationaliser les demandes faites aux participants
- simplifier les contrôles de la Commission
- réduire le poids des procédures administratives et financières
- améliorer les régimes de financement

Référence du document : SEC(2005) 119

Procédure d'adoption du 7^e PCRDT

Le 7^e PCRDT doit être adopté selon la procédure de codécision :

La proposition de la Commission est soumise pour accord :

- au Conseil de l'Union européenne
- au Parlement européen

Position des états membres

Accord relatif sur ce qui est en continuité avec le 6^e PCRDT

- recherche collaborative (y compris la coordination des programmes nationaux)
- ressources humaines et mobilité

Plus de divergence sur les aspects nouveaux axes (sauf sur le programme Idées)

Mais surtout, désaccord sur le budget 2007-2013 de l'UE

- Commission : budget UE bâti sur la base de 1,14 % du PIB UE
- 6 états (dont la France) : maximum 1% du PIB UE

Résolution du parlement européen

Résolution votée le 9 mars 2005 (rapport Locatelli)

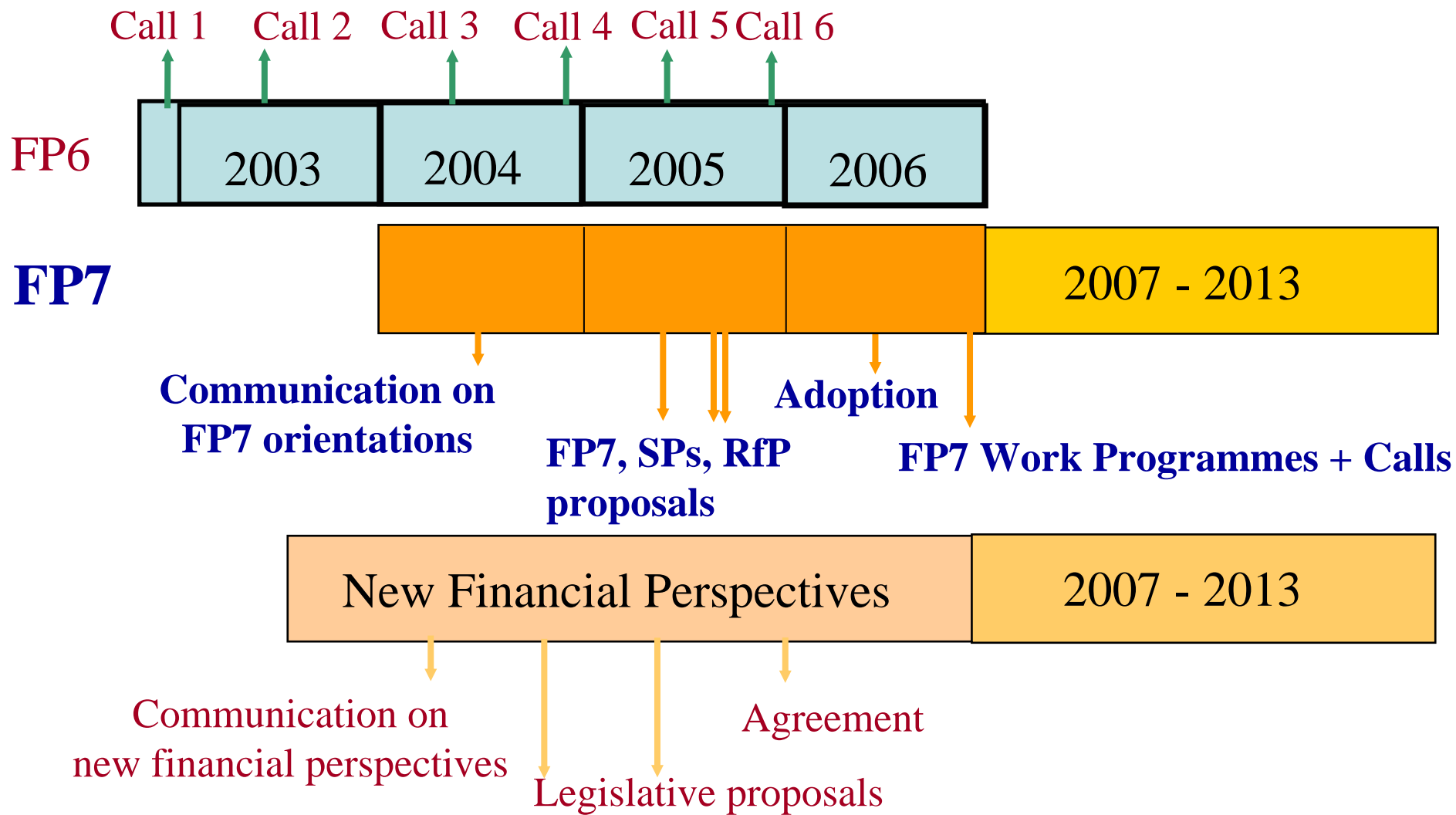
- doublement du budget du PCRDT
- renforcement de l'action mobilité
- en faveur de la création de l'ERC
- favorable aux thématiques :
 - sciences du vivant,
 - énergie,
 - TIC,
 - nanotechnologies nouveaux matériaux et procédés
 - chimie

Calendrier 2005

- | | |
|---------------|--|
| 6 avril | commission : proposition pour le 7 ^e PCRDT |
| 18 avril | conseil : échange de vues |
| 6-7 juin | conseil : débat d'orientation |
| 21 sept. | commission : programmes spécifiques (propositions)
règles de participation (propositions) |
| 11 octobre | conseil : échange de vues |
| 28-29 octobre | conseil : débat d'orientation |
| 12-15 déc. | parlement européen : 1 ^{ère} lecture (7 ^e PCRDT) |

Calendrier 2006

1 ^{er} semestre	poursuite de la procédure de co-décision
juin -juillet	adoption du 7 ^e PCRDT et des règles de participation par le conseil et le parlement européen
juillet	adoption des programmes spécifiques par le conseil
octobre	commission : adoption des programmes de travail
novembre	commission : publication des premiers appels



Dernières informations...

Beaucoup d'incertitudes...

mais restons optimistes!!!

<http://www.cordis.lu/fp7/>